



# Collectivités & Élus



**Gérer une ville, c'est protéger. Aujourd'hui, c'est aussi se protéger.**  
Une approche adaptée aux nouvelles réalités du terrain

# Sécurité des maires et élus locaux face à la montée des risques

Une approche circonstanciée et adaptée



# Maire ? Une fonction très exposée

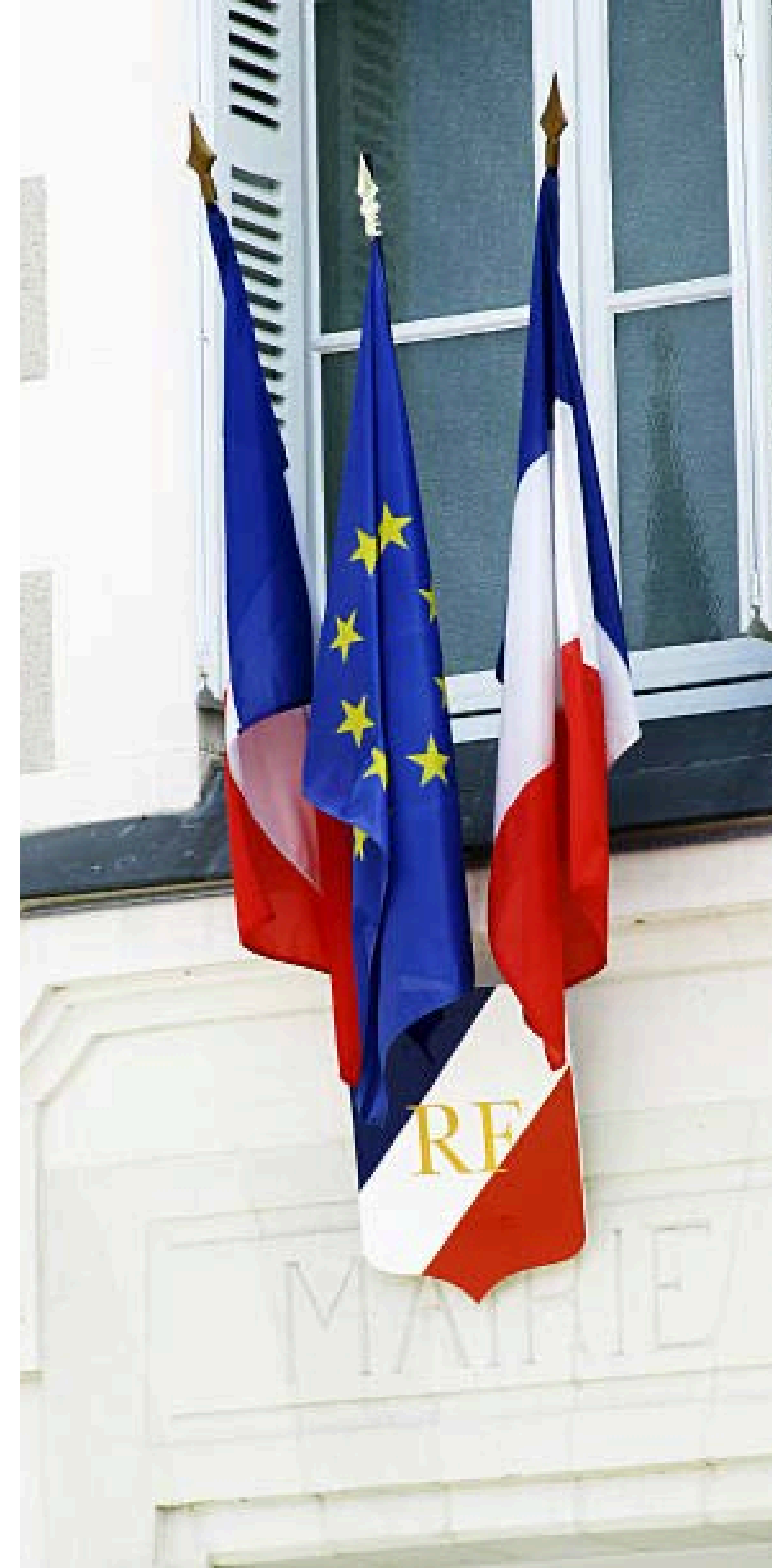
+90% d'agressions en 4 ans

2 500 faits recensés par an

1 élu sur 3 envisage d'arrêter

## Mars 2026 : un cap a été franchi

- Des maires agressés... le soir même de leur élection
- Des élus exfiltrés par la police
- Des équipes municipales sous tension





# UNE FONCTION TRÈS EXPOSÉE

ÊTRE MAIRE AUJOURD'HUI,  
C'EST ÊTRE EN **PREMIÈRE LIGNE.**



PROXIMITÉ PERMANENTE  
AVEC LES HABITANTS



TENSIONS ET INCIVILITÉS  
EN HAUSSE



EXPOSITION PHYSIQUE  
ET NUMÉRIQUE



RESPONSABILITÉ  
24H/24 - 7J/7

**PROTÉGER LA FONCTION,**  
C'EST PRÉSERVER LA DÉMOCRATIE LOCALE.



# Des risques quotidiens, des réactions souvent tardives

---

- Permanences ouvertes
- Déplacements terrain
- Réunions publiques tendues
- Pression numérique croissante

**Les dispositifs existent...  
mais restent réactifs**

- Boutons d'alerte
- Numéros d'urgence
- Cadre légal renforcé

# Ce que dit le droit

---



## Protection fonctionnelle

La commune est tenue d'accorder sa protection au maire et aux élus délégués victimes de violences, menaces ou outrages dans l'exercice de leurs fonctions. Octroi automatique depuis mars 2024. La commune répare l'intégralité du préjudice. Protection étendue aux conjoints et descendants directs.

*Art. L2123-35 CGCT — Loi n°2024-247 du 21/03/2024*



## Sanctions renforcées

La loi du 21 mars 2024 aggrave les peines applicables aux violences, menaces et outrages visant les élus locaux. Les faits commis en raison des fonctions d'élu constituent une circonstance aggravante pénale

*Loi n°2024-247 du 21/03/2024 — Art. 222-12 & 222-13 Code pénal*

# Instaurer une vraie culture de la sécurité

---

## Les problèmes identifiés

- Peu d'analyse de risque
- Peu de préparation des déplacements
- Aucune formation systématique



## Les réponses adaptées

- analyser les risques
- anticiper les menaces
- protéger les élus
- gérer les situations
- former les agents

# Les réponses opérationnelles de PHE Protect Security

---

| Une protection adaptée aux élus

- Évaluation des risques
- Sécurisation des déplacements
- Coordination avec les autorités
- Formations pour les agents
- Protection rapprochée discrète



# Former les équipes, c'est renforcer la continuité du service public local

- Les agents d'accueil sont en première ligne
  - Police municipale sous tension
  - Services techniques confrontés aux conflits terrain
- L'effet domino :
  - Dégradation du climat interne
  - Perte d'autorité de la fonction
  - Usure psychologique des équipes
  - Risque de désengagement



# Une équipe formée rend une collectivité plus résiliente

- Identifier une situation à risque
- Adopter les bons réflexes en public
- Gérer une montée de tension
- Sécuriser un déplacement ou un événement
- Protéger sans rompre le lien avec les administrés

**Ateliers pratiques**

**Simulations de situations réelles**

**Diagnostic des vulnérabilités**

**Recommandations personnalisées**

# Exercer son mandat de maire en toute sécurité

---



Maintien de l'agenda public

Réduction des risques

Image préservée

Sérénité dans l'exercice du mandat

# Chaque élu mérite d'exercer sereinement

---

- ✓ Diagnostic confidentiel et gratuit
- ✓ Évaluation des vulnérabilités
- ✓ Réponse adaptée à votre collectivité
- ✓ Plus de 15 ans d'expérience dans le domaine de la sécurité à vos côtés



# Contacts



**Philippe Peraste**

**6 rue du Bois Sauvage  
91000 Evry-Courcouronnes**

**Téléphone : +33 6 63 88 71 41**

**E-mail : [contact@pheprotect.com](mailto:contact@pheprotect.com)**

**Site web : [pheprotect.com](http://pheprotect.com)**

CNAPS | AUT-091-2117-05-25-20170599111

L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.